

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pension.
 Argent 60 l. Bled 4 sacs Vin 0
 Bois 2 Charbons rendus devant la porte.

Dixmes &c 0.
 Sommes assignées par les Anciens Delouis en augmentation de la Pension 21 l. 1/2
 Fondations 0
 De la commune 28 = 16
 Biens d'Eglise 0
 Les pères payent 2 bats par fant et demi quartier de Bled 10 l.
 Fonds ce qui est dit article 13.
 Lettre a 0
 Capitaux 0
 Total - - - - - 60 "

Si il étoit possible de convertir ces fonds en une Pension fixe ce seroit le profit de l'école et du Regent, ou que celui-ci est souvent obligé de manquer soit pour semer, pour moissonner, pour soigner et pour battre son grain.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Oulens.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse d'Oulens, Agence de même.

d. District

D'Echallens.

e. Canton

Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

2/ Le Village quoi que grand, est très resserré.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

3/ Oulens seulement.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? =

54
BO

(2)

4. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? =

a. Leurs noms. =

b. Leurs distances réciproques. =

I I.

I N S T R U C T I O N.

5. Qu'enfigne-t-on dans chaque école? = *l'enseigne la Lecture, l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la musique, & les Principes de la Religion.*

6. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? = *On doit tenir l'école pendant toute l'année*

7. Livres élémentaires, lesquels font en usage? = *Les Livres en usage sont, la Bible, l'Abriégé du Catéchisme d'Ostwald, un petit livre de Prises qui se rapportent, & les Psaumes.*

8. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? = *Le Régent doit fonctionner à l'Eglise tous les Dimanches & jours de fêtes pour le chant des Psaumes & la Lecture des Commandemens. Il doit faire la prière tous les Dimanches & jours de fêtes.*

9. Durée de l'école chaque jour? = *L'école dure en hiver, le matin environ 4 heures, l'après midi 3 heures & la soirée 2 heures; l'été 4 heures par jour & le dimanche 2 heures. ce qui par jour en hiver, 9 heures, ou été 4 heures.*

10. Les enfans font-ils distribués ou classés? = *Se les range plutôt selon leur capacité, que selon leur âge.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? = *Le Régent a été choisi jusques ici par le Pasteur & ce choix confirmé par les ci devant Baillifs d'Challen*

b. D'où est-il? = *De Truiderville, District d'Challens Canton Léman.*

c. Son nom = *Jean Louis Burnat.*

(3)

d. Son âge. = *Agé de 28 Ans 3 Mois*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? = *Six enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? = *Depuis le 11. Decembre 1786 c'est à dire depuis 12 Ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? = *J'ai été toujours chez mon père Vigneron de profession.*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? = *non.*

12. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? = *Le nombre d'ecoliers est dans ce moment tant garçons que filles*

a. En hiver, } foit garçons ou filles. = *En hiver 84. ce nombre va augmenter*
b. En été, } *En été de 40 à 50.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13. Biens & fonds de chaque école. = *Les biens fonds dont je jouis appartiennent à la commune & sont les suivans; 1/2 pice de champ par pie, un pré d'un quartier & deux qui est champ & un autre pré à record d'environ trois quartiers un chevrier de deux quartiers un petit jardin.*
a. Possède-t-elle de pareils fonds?
b. Quelle en est la valeur?
c. Source des revenus. = *Le produit des fonds ci dessus est évalué dans les bonnes années à 4 sacs de bled & 5 sacs de farine pour les champs, & les prés chevrier & jardin & 2 bal de ductens fait du labourage & charriage en entier à mes fraix.*
d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? = *non*

14. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien? = *Le que paye chaque Ecolier est un quart de quartier de Mezel par Année au Régent, & 4 baltz que chaque père de famille paye à la commune. quel ait un ou plusieurs enfans.*

15. Bâtiment de l'école.
a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? = *Le Bâtiment de l'école est à la commune, il est vieux & le rés de chausée très humide tellement que j'en souffre beaucoup pour ma santé & le dépérissement de mes Meubles.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? = *Il y a une chambre au rés de chausée pour l'école & les Assemblées Communales, une pour moi & ma famille & une au second étage, les deux premières sont beaucoup trop étroites & très sombres.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école, = *La commune.*

60

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension Annuelle d'après l'évaluation

la plus exacte monte

En argent L. 32, " " " " pour les pères de famille. V. 3. L. 26

En Bled six sacs & 5 quarterons Avoine 5 Sacs

= plus de ce que l'Ancien Gouvernement payait en bled 4 Sacs, Avoine 4 Sacs, en tout, bled 10 Sacs 5 quarts

Avoine 9 Sacs le tout mesure de Lausanne

De vin, ni vin, ni Bois

Attesté à Oulens ce 9. Mars 1799

Jean Louis Burnat Rigent

Pour le Regent de Dommarlin

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

61/ No. 31

1. Dommarlin

a. un Village de 33 maisons

b. une Commune dite de Dommarlin

c. Paroisse, Agence de Dommarlin

d. d'Echallens

e. du Lemay

2. la maison d'école est au Centre du Village, la maison la plus éloignée est environ cinq minutes

3. Dommarlin

b. 50 Enfants de Dommarlin